

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION DU PLU DE SAINT-POL DE LEON

Par arrêté n°2022/04PAT, le Président de Haut-Léon Communauté a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de modification du PLU de la commune de Saint-Pol de Léon, du **jeudi 21 juillet 2022 (9h) au vendredi 19 août 2022 (16h30) inclus**, soit pendant une durée de 30 jours consécutifs.

Le projet de modification du PLU porte sur l'ouverture à l'urbanisation du secteur 2AUB de Mezarc'hant, situé rue de Verdun, permettant l'implantation de 8 logements de fonction liés à la gendarmerie maritime, des équipements et/ou services à la population et une trentaine de logements locatifs sociaux.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment le rapport de présentation modifié, présentant le diagnostic de la zone 2AUB et exposant les choix effectués ; les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) relatives à la zone 2AUB ; le règlement écrit et le règlement graphique afférents à la zone 2AUB. Il comprend également l'évaluation environnementale du projet de modification, son résumé non technique ainsi que l'avis de l'Autorité environnementale.

Monsieur Jacques Soubigou a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Rennes.

Le siège de l'enquête publique est situé à la mairie de Saint-Pol de Léon, place de l'Evêché, 29250 Saint-Pol de Léon.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront mis à la disposition du public :

- à la mairie de Saint-Pol de Léon pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie située place de l'Evêché, à Saint-Pol de Léon (du lundi au mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, le jeudi de 8h30 à 12h, le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30, le samedi de 9h à 12h, et à l'exception du lundi 15/08 où la mairie sera fermée).
- sur un poste informatique en mairie à ses jours et heures habituels d'ouverture.

Le public pourra également adresser ses observations et propositions écrites au commissaire enquêteur, par :

- o courrier postal, à l'adresse suivante : Mairie de Saint-Pol de Léon, place de la mairie, 29 250 Saint-Pol de Léon
- o courrier mail : mairie@saintpoldeleon.fr

en précisant la mention " Enquête publique relative au projet de modification du PLU de la commune de Saint-Pol de Léon" et en spécifiant "A l'attention du commissaire enquêteur".

Les courriers postaux et électroniques, reçus dans les délais fixés pour l'enquête publique, seront mis en ligne sur les sites Internet de Haut-Léon Communauté et de la commune dans les plus brefs délais et annexés au dossier d'enquête au format papier.

Le commissaire enquêteur assurera 5 permanences et recevra le public à la mairie de Saint-Pol de Léon :

- Jeudi 21 juillet de 9h00 à 12h00
- Mercredi 27 juillet de 14h00 à 17h00
- Samedi 6 août de 9h00 à 12h00
- Vendredi 12 août de 13h30 à 16h30
- Vendredi 19 août de 13h30 à 16h30

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique en s'adressant à Haut-Léon Communauté dès l'affichage de l'arrêté ordonnant l'ouverture de l'enquête publique ou obtenir des informations auprès de Monsieur le Président Haut-Léon Communauté, responsable de l'enquête publique.

Les informations relatives à l'enquête publique de la modification du PLU peuvent également être consultées sur les sites Internet de Haut-Léon Communauté (www.hautleoncommunaute.bzh) et de la commune de Saint-Pol de Léon (www.saintpoldeleon.fr).

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur au siège de Haut-Léon Communauté à Saint-Pol de Léon ainsi qu'en mairie de Saint-Pol de Léon, aux jours et heures habituels d'ouverture au public pendant une durée d'un an à compter de sa transmission à Haut-Léon Communauté. Le rapport et les conclusions seront également consultables sur les sites internet de Haut-Léon Communauté et de la commune de Saint-Pol de Léon.

Au terme de l'enquête, le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Pol de Léon, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public, des avis des Personnes Publiques Associées qui ont été joints au dossier d'enquête ainsi que du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil communautaire. Le dossier ainsi approuvé sera tenu à la disposition du public et mention de l'approbation sera faite dans la presse.